

POUR L'ENFANCE
LE DÉPARTEMENT AGIT !



tisser
le lien

DOSSIER DE PRESSE

TISSER LE LIEN

JOURNÉES DE PRÉSENTATION DES MISSIONS
DU SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE AUX HABITANTS DE SAÔNE-ET-LOIRE

LE 21 NOVEMBRE 2023 À TORCY
LE 28 NOVEMBRE 2023 À BRANGES
LE 30 NOVEMBRE 2023 À PARAY-LE-MONIAL

TISSER LE LIEN

JOURNÉES DE PRÉSENTATION DES MISSIONS DU SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE AUX HABITANTS DE SAONE-ET-LOIRE

Le Département de Saône-et-Loire organise trois demi-journées dédiées à la Protection maternelle et infantile (PMI) le mardi 21 novembre à Torcy ; le mardi 28 novembre à Branges et le jeudi 30 novembre à Paray-le-Monial. L'objectif est de valoriser et de mieux faire connaître les missions du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile, principalement dans le domaine de la prévention.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et la politique des 1000 premiers jours mettent en avant le rôle important et spécifique que tiennent les services de PMI dans le paysage sanitaire français et dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins.

Dans le Département de Saône-et-Loire, la contractualisation engagée en 2020 avec l'État et l'Agence régionale de santé (ARS) a conduit à renforcer notamment les effectifs de sage-femmes et de puéricultrices, et à dégager les professionnels de PMI de l'évaluation des informations préoccupantes. Ces deux actions conjuguées permettent au service de se mobiliser plus fortement sur le cœur de métier de la PMI : la prévention et le soutien à la parentalité.

Les services de PMI sont sous l'autorité des départements et sont régis par le Code de santé publique. Ils constituent la porte d'entrée en matière de prévention et sont destinés aux futurs parents, aux parents et à leurs enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les services de PMI s'adressent à tous, service universel avec une attention particulière pour les personnes rencontrant le plus de difficultés.

L'atout des services de PMI est aussi de disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels qui travaille avec les équipes sociales pour faciliter les relais ou les actions communes. Leur intervention se fait partout : dans les maternités, les écoles, les centres de santé sexuelle anciennement nommés centres de planification et d'éducation familiale, les crèches, chez les assistants maternels..., ce qui leur permet de rencontrer les familles, les futurs parents, les enfants, les jeunes, les professionnels du champ de l'enfance, du médico-social et du sanitaire, de repérer les besoins de la population et



de développer une expertise et un réseau.

Le service de PMI du Département de Saône-et-Loire développe différents modes d'interventions individuels ou collectifs qui ont fait la preuve de leur efficacité. La prévention précoce, notamment périnatale, garantit un environnement favorable au bon développement de l'enfant, contribuant à son bien-être et à celui de ses parents. C'est un levier efficace dans le domaine de la prévention, pourtant mal connu ou reconnu.

Les actions individuelles ou collectives menées au quotidien auprès des familles manquent ainsi de visibilité et sont peu valorisées.

Ces demi-journées dans le département, à l'automne, visent donc à mieux faire connaître la PMI aux habitants de Saône-et-Loire.

LES DIFFÉRENTES MISSIONS DU SERVICE DE PMI



➔ Assurer le recueil de données épidémiologiques

Le service assure l'édition et la diffusion des carnets de maternité, des carnets de santé et des certificats de santé (établis au 8^e jour de vie, 9^e mois et 24^e mois). Il est destinataire des avis de grossesse, extraits d'acte de naissance, certificats de santé. Il doit organiser un recueil d'informations en épidémiologie et santé publique, ainsi que le traitement de ces informations.

➔ Préparer et accompagner la naissance : aider à devenir parents

Le service se charge également de l'accompagnement des femmes enceintes, des enfants en organisant :

- un entretien prénatal précoce proposé systématiquement et réalisé à partir du 4^e mois de grossesse,
- des actions de prévention médico-sociales lors de consultations ou de permanences, actions individuelles ou collectives,
- des actions médico-sociales préventives et de suivi en période prénatale, post-natale, à la maternité, à domicile notamment dans les jours qui suivent la sortie.
Les visites à domicile sont assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés, en liaison avec les services hospitaliers concernés (maternités...).

➔ Promouvoir le développement physique et psychologique de l'enfant et le lien parent/enfant

En organisant des consultations médicales et des consultations de puéricultures, ainsi que des actions de prévention médico-sociale (permanences, visites à domicile), en faveur des enfants de moins de 6 ans.

Cela permet d'assurer une surveillance de la croissance staturo-pondérale, du développement physique, psychomoteur et affectif, de la pratique des vaccinations et de conseiller les parents en matière de puériculture.

En réalisant les bilans de santé en école maternelle pour tous les enfants âgés de 3 à 4 ans, pour s'assurer de la bonne prise en charge et du suivi médico-social. Ce bilan permet un dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage. Il permet d'orienter le cas échéant vers des professionnels de santé et les structures spécialisées (médecins libéraux, orthophonistes, CAMSP, CMP).

➔ Participer aux actions de prévention de l'enfance en danger et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être

Par des suivis à domicile ou en consultation, en complémentarité d'une mesure d'aide éducative administrative ou judiciaire, par une participation à l'évaluation des informations préoccupantes (IP) en liaison avec le service de l'Aide sociale à l'enfance et à la famille (ASEF), le Service social départemental (SSD) et les autres services publics compétents.

➔ Garantir et développer les bonnes conditions d'accueil des jeunes enfants sur le département

Les établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans (crèche, halte-garderie, multi accueil, centre de loisirs...) sont soumis

avant l'ouverture à un avis ou une autorisation du président du Département et après ouverture au contrôle et à la surveillance du service de PMI. Le président du Département délivre l'agrément des assistants maternels et familiaux et assure le contrôle des conditions d'accueil par ces professionnels. Le service de PMI organise des réunions d'information distinctes :

- › sur la procédure d'agrément et la profession d'assistant maternel,
- › sur la procédure d'agrément et la profession d'assistant familial,
- › pour les porteurs de projet de Maison d'assistants maternels (MAM).

Le département s'inscrit dans une démarche partenariale dans le cadre du schéma départemental du service aux familles. Le service public petite enfance, à venir, donnera les grandes orientations nationales (qualité des accueils, offre d'accueil, cout aux familles).

➔ Informer et conseiller dans le domaine de la promotion à la santé sexuelle

Le service de PMI du Département doit organiser des activités de promotion à la santé sexuelle sous forme de consultations, d'entretiens et d'actions d'informations collectives, à destination notamment des jeunes mineurs ou jeunes de moins de 26 ans, et des personnes non assurées sociales.

Ces activités sont exercées par les centres de santé sexuelle, anciennement nommés centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), qui relèvent de collectivités publiques (CD, centres hospitaliers) ou d'organismes privés à but non lucratif.

Il existe 6 centres de santé sexuelle dans le département. Ils doivent être agréés par le président du Département, le médecin de PMI est chargé du contrôle de leur activité.

L'accueil est confidentiel et gratuit. Un mineur peut venir au centre sans autorisation parentale. Il pourra bénéficier de consultations médicales et d'entretiens individuels ou en couple, ou en famille, dans les domaines de la vie relationnelle et amoureuse et de la sexualité.

➔ Le service PMI du Département doit également favoriser l'innovation et la réflexion dans le champ de la petite enfance et de la parentalité par sa participation au schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Les signataires de ce schéma sont l'État qui le pilote, la CAF, le Département, la MSA et l'Éducation nationale. Ce schéma a pour objectif de définir les orientations stratégiques en matière d'accueil de la petite enfance, mais également de soutien à la parentalité. Un volet enfance/jeunesse est également développé. Il se construit en concertation et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux engagés dans les champs de compétences pré-cités.



LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE DE PMI EN 2022

PERSONNEL



12 médecins, dont 1 médecin départemental, adjoint à la Direction enfance famille

10 sage-femmes, dont 1 coordinatrice en PMI

43 puéricultrices,

6 infirmières

5 responsables locaux de PMI

1 coordinatrice PMI

2 conseillères conjugales

14 personnels administratifs



NAISSANCES



4 285 naissances en Saône-et-Loire

ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ENCEINTES ET DES MÈRES



1 489 visites à domicile effectuées par les sage-femmes

auprès de **635** femmes enceintes

128 entretiens prénataux précoces réalisés



SUIVI DES ENFANTS DE 0 À 6 ANS



5 352 visites à domicile, d'infirmières ou de puéricultrices,

auprès de **1 881** familles avec enfant de moins de 6 ans.

3 892 consultations

36 lieux de consultations de nourrisson et de consultations de puéricultures

4 848 bilans de santé en écoles maternelles



MODE D'ACCUEIL

2 733 assistants maternels agréés

56 maisons d'assistants maternels (MAM)

439 assistants familiaux agréés



142 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

7 lieux dans le département



1 738 usagers dont **701** mineurs

213 séances d'animations collectives d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle





LE PROGRAMME

➔ 13h30

Accueil et ouverture des ateliers

➔ 13h30 - 18h

Stands d'information :
éducation positive, grossesse, modes de garde, sécurité au domicile, bilans de santé en école maternelle, gestion des émotions, relation et consentement...

Ateliers animés :
jeu, massage, motricité, développement psychomoteur, portage, lecture avec la Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire

➔ 14h15

**Conférence sur le thème de l'attachement :
« Tissez le lien avec votre enfant »**

➔ 16h30

Goûter offert

➔ À partir de 16h30

Spectacle de la compagnie Kézaclowns

➔ 18h

Clôture

INFOS PRATIQUES

➔ De 13h30 à 18h

➔ 3 dates, 3 lieux :

› Mardi 21 novembre
à Torcy

› Mardi 28 novembre
à Branges

› Jeudi 30 novembre
à Paray-le-Monial

➔ **Entrée libre et gratuite** pour échanger avec des professionnels :
médecins, sage-femmes, infirmières, puéricultrices, conseillères conjugales et familiales
du service de PMI du Département de Saône-et-Loire.



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr